



Halte à la répression anti syndicale à FTV ! **Solidarité avec Jacques Rivière**

Trois cents manifestants se sont rassemblés devant France 3 Vanves pour dénoncer la répression anti syndicale qui s'abat sur France télévisions et apporter leur soutien à Jacques Rivière menacé de sanction pour avoir exercé son mandat de délégué syndical pendant la grève. Dans le même temps, dans les régions, un grand nombre de collègues cessaient le travail en signe de solidarité. Plusieurs éditions du Midi pile ont été supprimées.

Lors de l'entretien préalable à sanction disciplinaire, la direction n'a pas semblé vouloir changer de cap ! Tout au long de l'entretien, elle a maintenu sa version consistant à inverser les faits et à considérer que l'agresseur est le délégué syndical CGT à Vanves !

La direction n'a pas cru bon attendre les conclusions de l'enquête du CHSCT qui devra pourtant permettre de faire la lumière sur ce qui s'est réellement passé, et de prouver que la version donnée par la direction n'est pas la bonne !

Elle n'a même pas souhaité entendre tous les témoins présents lors de l'altercation le 20 octobre. Elle a sa vérité, elle n'en démord pas, envers et contre tous !

Pendant ce temps, de nombreux salariés de l'entreprise s'étaient rassemblés devant les locaux de Vanves, rejoints par des salariés d'entreprises extérieures, venus soutenir Jacques Rivière et marquer leur hostilité à la répression antisyndicale menée à ce jour à France télévisions. Les représentants de plusieurs syndicats se sont exprimés.

Le DRH de Vanves n'a pas trouvé plus judicieux que de faire constater par un huissier qu'il y avait des manifestants devant les portes, preuve supplémentaire, s'il en était besoin, de sa volonté d'intimider et de rejeter toute possibilité de dialogue.

Pour la CGT, cette série d'événements laisse à penser que la direction de France télévisions a décidé d'en découdre avec le premier syndicat de l'entreprise et le principal contre pouvoir à sa politique.

La CGT rappelle à la direction générale qu'elle ne se laissera pas museler. Si la moindre sanction était prise à l'encontre de notre délégué syndical, la CGT n'hésitera pas à recourir aux dispositions prévues par la convention collective et à appeler à nouveau le personnel à la mobilisation.

Le PDG de FTV doit être conscient qu'une sanction qui serait contredite par l'enquête de police ou celle du CHSCT, lui ferait endosser une responsabilité majeure et que cette responsabilité ne pourra pas être assumée par la seule direction régionale.

Paris, le 4 novembre 2010